

## L'édito du Maire

## Hauts les cœurs

L'année 2015 aura débuté en France dans la violence et n'aura pas mieux fini. C'est le monde entier qui a été touché et est potentiellement menacé par ces attentats.

Alors dans ce contexte, comment passer sereinement les fêtes de fin d'année? Comment se réjouir sans arrière (sombres) - pensées, pour ceux qui vont réveillonner?

Ou, plus généralement, comment garder espoir d'un monde meilleur et se souhaiter quand même, une belle et heureuse année 2016?

Car on pourrait, chacun d'entre nous, se sentir déprimé face à cette sensation d'être impuissant, incapable de contribuer à « changer ce monde »!

Et pourtant, nous le pouvons :

- en nous engageant dans l'action citoyenne, celle qui donne du sens au mot « collectif »
- en participant à la vie des associations, qu'elles soient sportives, culturelles ou caritatives
- en aidant un voisin en difficulté ou un jeune en proie au doute à y voir plus clair
- en éduquant nos jeunes enfants pour leur apprendre le respect d'autrui, et leur inculquer tout petits les valeurs fondatrices de leur futur équilibre, tant personnel que social
- en préservant et valorisant la « soif d'idéal » des adolescents, et en la canalisant vers des structures capables de donner du sens à leur énergie
- en respectant l'opinion des autres, comme on estime que nos propres croyances doivent être respectées
- bref, en ne se contentant plus simplement de « cohabiter », mais en se redécouvrant, en réinventant notre façon de regarder ce et ceux qui sont autour de nous, en gardant l'esprit ouvert.

Nous tisserons alors un maillage dense et serré fait de valeurs intemporelles, de celles qui ornent nos mairies, et mieux qu'une armure, un bouclier ou un gilet pare-balles, nous aurons tissé une cotte de mailles bleu-blanc-rouge à travers laquelle aucun terroriste ne pourra passer!

Alors, à nous de jouer!

Belle et heureuse année 2016 à chacun et chacune d'entre vous.

B<u>rigitte Pistr</u>e

#### Les travaux réalisés ou en cours

## > Restauration de l'église : la tranche 1 bientôt terminée...

La restauration extérieure de l'église Notre-Dame de Frazé a été programmée en deux phases. En effet, les financements étant plafonnés, il était judicieux d'effectuer les demandes de subvention en deux étapes bien distinctes afin d'en optimiser le total. Nous avons donc artificiellement découpé l'église en deux tranches verticales, à la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles qui finance nos travaux à hauteur de 40 % : la tranche 1 concerne la moitié de la nef, le clocher et les deux premières chapelles.

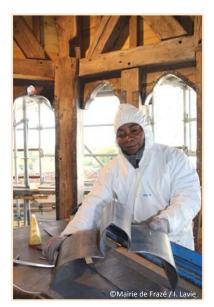
A ce jour, cette première phase de travaux s'achève. Ce chantier passionnant nous a donné l'occasion de visiter notre église sous un angle insolite et de découvrir ses richesses. Petit tour d'horizon en images...





A gauche : à la base du clocher, les ouvertures trilobées en plomb ont été restituées, avec des abat-sons. A droite : vue sur la voûte de la grande nef, côté Nord.







Les personnes à l'ouvrage sur ce chantier ont excellé dans leur art : de gauche à droite Jérôme le tailleur de pierres, Dédé le façonneur de plomb et Bruno Leclère le sculpteur.





A gauche : la réfection de la couverture respecte un panachage de tuiles validé par les Monuments Historiques. A droite : une des nouvelles sculptures qui ornent les rampants des chapelles Sud.

#### > ... La tranche 2 commence

La deuxième tranche de travaux est globalement comparable à la première en termes de volume financier et de nature des travaux : nous allons continuer la charpente et la toiture de la dernière chapelle et du versant Nord, s'attaquer aux maçonneries des façades Nord et Est, et à la tourelle qui coiffe l'escalier d'accès au beffroi (illustration ci-contre). Ces travaux vont commencer début 2016 pour s'achever, nous l'espérons en mars 2017.

A cette date l'église sera sauvée. Nous pouvons imaginer à quoi elle ressemblera. Nous serons fiers des travaux entrepris :

- les extérieurs et maçonneries auront été consolidés,
- la litre funéraire, nettoyée et protégée,
- les sculptures et rampants auront été tous restaurés,
- les vitraux réparés,
- la charpente entièrement reprise,
- la toiture mise à neuf,
- de nouveaux aménagements permettront désormais l'entretien des chéneaux via les lucarnes créées,
- la cloche aura été remise en place après avoir été entièrement restaurée,
- le beffroi aura été consolidé,
- le clocher remanié et son allure générale modifiée puisque les ouvertures trilobées retrouvées auront été remises en valeur donnant à l'ensemble une allure élancée.

Il ne restera plus qu'à envisager une troisième phase : l'intérieur ! Nous verrons alors comment procéder à cette éventuelle dernière étape du chantier.



Environ 590 000 € de travaux sont prévus, financés avec l'aide de la DRAC (Direction des affaires culturelles de la Région Centre-Val de Loire) pour 236 000 € (40 %) et du Conseil départemental pour 125 000 €. Il restera à la charge de la commune la somme de 230 000 € environ, dont 200 000 seront financés par un emprunt de très longue durée, afin de diluer dans le temps et sur plusieurs générations les frais de restauration d'une église qui nous survivra tous !

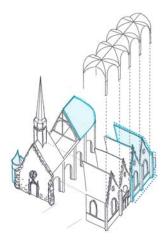
La DRAC nous a informés, dès réception de notre demande, de son soutien important pour un montant élevé (236 000 €) et d'un versement rapide, afin de permettre aux entreprises de continuer le chantier sans l'interrompre ou le suspendre, ce qui aurait été préjudiciable à la fois au plan technique et au plan financier : par exemple, si nous avions dû retirer les échafaudages pour les remettre peu de temps après, ou même les laisser en place donc les louer alors que le chantier était interrompu... Cette décision positive extrêmement importante était accompagnée du commentaire suivant : « pour les services de l'Etat, l'église de Frazé est une priorité absolue ». Voilà qui nous a bien fait plaisir, et qui est sûrement à rapprocher de la venue de Madame Le Clech (Directrice de la DRAC) aux fêtes du Patrimoine en septembre. Impressionnée par le travail d'animation et de mise en valeur du château, Madame Le Clech nous avait alors promis de soutenir notre village en « poussant le curseur dans le bon sens le moment venu» ! Voilà qui est fait. Un grand merci aux nombreux bénévoles qui ont ainsi directement contribué à l'obtention de ce soutien rapide important, et à la DRAC dont des représentants suivent le chantier attentivement et régulièrement.

Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir va déjà abonder pour 2015 à hauteur de 35 000 € et complétera comme prévu avec les 90 000 € restants dès que le budget 2016 sera voté. Là aussi, saluons ce partenaire engagé, très présent aux côtés des petites communes, et indispensable à la vitalité du territoire. Nos conseillers départementaux, Françoise Hamelin et Claude Térouinard, ont montré leur attachement à ce chantier et nous ont permis de lancer cette phase 2 en confiance. Un grand merci.

Les entreprises retenues sont les mêmes que pour la tranche 1, à l'exception du lot « Vitraux ». En voici la liste et le montant de leurs marchés respectifs :

Lot 1 - Echafaudage-Maçonnerie- Assainissement-Pierre de taille	Restauration Patrimoine Lagarde, de Ormes (45)	241 525,15 €
Lot 2 - Couverture	UTB SA, de la Hoguette (14)	92 803,10 €
Lot 3 - Charpente	harpente Ateliers Perrault, de Saint-Laurent-de-la-Plaine (49)	
Lot 4 - Sculpture	re Bruno Leclere, de Juillé (72)	
Lot 5 - Vitraux Claire Babet		14 665,00 €
	Total HT	524 196,56 €

Rappelons qu'à ces artisans et compagnons il faut ajouter les prestations du cabinet de notre architecte Guillaume Trouvé (Architecture et Patrimoine), de notre assistante à maîtrise d'ouvrage Valérie Distretti (Vade Mecum) et de notre coordinateur SPS Eric Roulleau (cabinet TPF Ingénierie).





# FRAZÉ

#### Près de 14 000 € de dons

Nous continuons de solliciter les mécènes, et cette année la Fondation du Patrimoine va lancer le « club des mécènes d'Eure-et-Loir » afin de solliciter davantage les grosses entreprises. Nous devrions être les grands bénéficiaires de cette action spécifiquement dédiée aux travaux de l'abbaye de Thiron et de l'église de Frazé.

Rappelons qu'à ce jour la recherche de mécènes nous a déjà permis de récolter **près de 14 000 €**, **grâce à 59 dons**. Ces dons sont d'un montant très variable : de 30 € pour les plus modestes à 2 000 € pour les plus importants. Chaque contribution compte car, à chaque fois que nous recevons un don, nous ressentons la confirmation de cet attachement indéfectible des Frazéens à leur église et de l'ensemble des donateurs au beau patrimoine ! Un grand merci à vous tous, mécènes de Notre-Dame de Frazé : nous aurons le plaisir de vous inviter tous lors de l'inauguration de notre belle église « revisitée » grâce à vous.

Renseignements en mairie de Frazé (02 37 29 50 52) et sur les sites internet <u>www.mairie-fraze.fr</u> et <u>www.fondation-patrimoine.org</u>.

## > Et ailleurs sur la commune ?

Outre la restauration de l'église, la commune poursuit l'entretien et l'aménagement du reste de son patrimoine. Différents travaux de maçonnerie et de voirie ont ainsi eu lieu courant 2015.

Comme nous vous l'avions annoncé dans le précédent bulletin municipal, des travaux de maçonnerie étaient prévus, pour consolider :

- le mur de soutènement situé en contrebas de l'ancienne cabine téléphonique, qui sous l'effet du creusement par l'eau du bief menaçait de s'effondrer (photo ci-contre)
- le mur de soutènement du parking du commerce, rue du 19 Mars 1962, qui présentait d'importantes fissures.



Ces travaux ont été réalisés fin novembre par l'entreprise Vergnaud, pour un montant total de 14 930,50 € HT bénéficiant de 30 % de subvention du Conseil départemental.

Par ailleurs, dans le cadre de son programme annuel d'entretien de voirie, la commune a réalisé en 2015 des travaux de réfection d'enduits sur la place Saint-Pierre et sur la voie communale du Boulay du Parc (phase 2). Ces travaux ont été menés, comme chaque année, dans le cadre de l'appel d'offres groupé de la Communauté de Communes du Perche Thironnais, avec un concours financier du Conseil départemental à hauteur de 30 %.

#### > « Véloscénie », topoguide « Le Perche à pied » : l'essor touristique de Frazé se poursuit

Les travaux menés sur Frazé profitent tout naturellement en premier lieu aux Frazéens. Cette amélioration permanente de notre cadre de vie est également très appréciée par les gens de passage, qu'il s'agisse des habitants de nos communes voisines, mais aussi des touristes. Il ne se passe pas un jour sans que des cyclistes traversent notre village, en route vers le Mont-Saint-Michel via la Véloscénie. Très fréquents sont aussi les marcheurs qui partent à la découverte de nos circuits de randonnée. Soucieuse d'offrir un accueil toujours meilleur auprès de ce public qui contribue à la vie de Frazé, la Municipalité poursuit ses efforts :

- Dans le cadre de la labellisation *Accueil Vélo* de notre commerce, la commune a pris en charge la fourniture des matériaux de construction d'un abri-vélo installé par le gérant près des chambres d'hôtes.
- Pendant l'hiver, les employés municipaux ont prévu de confectionner des lices en bois qui permettront aux cyclistes de stationner leurs vélos le temps d'une halte.





Près de 300 marcheurs venus de tout le département ont pris part à la randonnée inaugurale du topoguide *Le Perche à pied* le 11 décembre. Rarement notre village n'avait connu un tel cortège de randonneurs! Tous ont parcouru une promenade de 6 km extraite du circuit frazéen figurant dans ce topoguide.

Publié par la Fédération Française de Randonnée, en partenariat avec le Département d'Eure-et-Loir, les Pays Perche d'Eure-et-Loir et de l'Orne, le Parc naturel régional du Perche et des associations locales, ce livret compile 29 circuits.

Frazé a eu l'honneur d'accueillir cette inauguration et de mettre l'eau à la bouche de tous ces marcheurs qui assurément reviendront découvrir notre patrimoine.

# Les principales décisions du Conseil municipal

Nous vous rappelons que les comptes-rendus sont consultables en intégralité à la mairie et sur le site Internet de Frazé.

## > Changer de communauté de communes : pourquoi ?

Dans sa délibération du 4 septembre 2015, Frazé a voté à l'unanimité sa demande de rattachement à la Communauté de communes du Perche Thironnais, motivant sa délibération de la sorte :

- « Le Conseil municipal de Frazé rappelle que la CDC du Perche Thironnais comporte la plupart des communes de l'ancien canton de Thiron-Gardais, auquel appartenait Frazé, constituant ainsi un socle historique et amical de coopération intercommunale ;
- Rappelle aussi que les enfants de Frazé sont traditionnellement scolarisés à Chassant, avec ceux de Chassant et de La Croix-du-Perche. Ces deux communes appartiennent à la CDC du Perche Thironnais.
- Rappelle que le Perche Thironnais met bien en valeur les identités percheronnes chères à Frazé, en développant un tourisme vert et en privilégiant les initiatives locales, le tout sur un territoire de dimension compatible avec la ruralité de ses communes membres.
- Le Conseil municipal remarque également que la plupart des communes membres de la CDC du Perche Thironnais font partie, comme Frazé, du Parc naturel régional du Perche, constituant là aussi une base commune en termes de problématiques et de pratiques liées à la promotion touristique, à la protection de l'environnement et du patrimoine bâti. »



C'est en raison de la promulgation, en septembre 2015, de la loi NOTRe.

Avant toute chose, et face à la complexité du découpage territorial français, un rappel de la situation actuelle de Frazé au sein des différentes structures s'impose :

- Région : Frazé appartient à la région Centre Val de Loire, qui comporte 6 départements : Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher et Loiret
- Département : Frazé est une commune du département d'Eure-et-Loir, et est située dans le canton de Brou (depuis le nouveau découpage départemental car auparavant Frazé appartenait au canton de Thiron-Gardais)
- Communauté de communes : depuis sa création en 2005 et jusqu'à ce jour, la Communauté de communes du Perche-Gouet compte Frazé parmi ses communes membres
- Rappelons aussi que Frazé est située dans la 3<sup>ème</sup> circonscription administrative, ce qui fait que la sous-préfecture dont nous dépendons est celle de Nogent-le-Rotrou et que notre député est Madame Laure de la Raudière.

#### La loi NOTRe

En septembre 2015 a été publiée la Loi NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale, dont les retombées sur la vie quotidienne des français vont être multiples.

- Ainsi, petit à petit, les communautés de communes (CDC) vont être amenées à exercer de plus en plus de « compétences » en lieu et place des communes ou des syndicats. Rappelons qu'exercer une compétence signifie prendre en charge les actions (investissements, fonctionnement, dépenses et recettes) s'y rattachant. De plus, c'est dans le cadre de l'intercommunalité que se décide l'avenir des territoires avec les SCOT (Schémas de Cohérence et d'Orientation des Territoires).
- Il convient donc de se rattacher à une CDC avec laquelle on partage notre conception de l'avenir du territoire.
- De plus, cette loi oblige les périmètres des CDC à répondre à des critères de seuil minimal de population. Le seuil a été fixé à 15 000 habitants, avec des dérogations possibles, qui permettent de descendre bien en-dessous. Ce nombre minimum adapté et dérogatoire dépend, pour chaque CDC actuellement constituée, de sa densité. Cette loi oblige donc certaines CDC, trop petites, à grandir pour augmenter leur population. Cela bien sûr en fusionnant ou en annexant des communes voisines. Ces fusions se font soit par accord amiable, soit dans le cadre de l'intervention du Préfet, qui propose de nouveaux périmètres pour que toutes les CDC d'Eure-et-Loir respectent les seuils de population.

Les communes et CDC doivent donner leur avis sur ces propositions, puis tout doit être voté, successivement par les communes concernées par une sortie éventuelle, puis par les CDC, enfin à la majorité qualifiée par les communes de la CDC dont le périmètre a bougé. Cela se fera entre fin 2015 et tout début 2016 pour être finalisé au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Parallèlement**, et depuis plusieurs années, avaient été entreprises des études visant à un rapprochement entre la CDC du Perche Gouet et les CDC voisines, certaines communes ne cachant pas leur envie de fusionner.

Cette loi NOTRe risquait donc d'obliger à précipiter les fusions, d'autant plus que des CDC du Sud et voisines du Perche Gouet n'étaient pas toutes « dans les clous » en terme de population.

Nous étions un certain nombre d'élus à ne pas souhaiter fusionner avec ces dernières.



Le Préfet nous a reçus, entendus, et compris. Il a donc intégré nos demandes dans le document de futur découpage intercommunautaire.

Et c'est ainsi que Frazé a pris la délibération citée plus haut et que dans le schéma départemental du Préfet, notre commune figure bel et bien dans la Communauté de communes du Perche-Thironnais. Cette dernière a également délibéré favorablement à l'adhésion de Frazé.

Puis, commune après commune, chaque conseil municipal du Perche Thironnais a dû se prononcer sur cette adhésion, pour recueillir la majorité qualifiée des communes votantes (3/4 des communes représentant la moitié des habitants OU la moitié des communes représentant 3/4 des habitants). Cette majorité qualifiée a été obtenue : Frazé peut donc maintenant préparer son entrée dans le Perche Thironnais et sortir du Perche Gouet, qui va lui-même évoluer vers une plus grande CDC avec les communes du Sud du département.

Voilà pour les aspects techniques et juridiques.

#### Qu'en est-il des aspects financiers et de la vie quotidienne ?

Sur le plan financier, tous les calculs sont en cours dans les services de l'Etat, qui sont sollicités de toutes parts en raison du nombre incroyable de transferts que la loi NOTRe a générés : fusion, départ, communes nouvelles, éclatement...

Ces calculs sont extrêmement complexes : vont se « marier » des CDC qui n'avaient à ce jour ni le même statut fiscal ni les mêmes compétences.

Prenons un exemple simple : la CDC du Perche Gouet exerçait la compétence scolaire, ce qui veut dire qu'elle prenait en charge les frais de scolarité des enfants sur son territoire et qu'elle entretenait les bâtiments scolaires. Ailleurs, cette compétence est laissée aux communes. Les services de l'Etat doivent donc maintenant calculer la répartition des dépenses restant à payer dans les bâtiments dans lesquels la CDC du Perche Gouet avait investi. De même, à ce jour personne ne sait qui va prendre –ou non- cette compétence scolaire.

Les choses devraient s'éclaircir durant l'année 2017.

**Pour information :** les enfants de Frazé vont majoritairement à l'école de Chassant, qui était le pôle scolaire de rattachement lors de la fermeture de la classe de Frazé. Chassant est déjà dans la CDC du Perche Thironnais, qui n'exerce pas la compétence scolaire. Frazé va donc continuer de scolariser la plupart des enfants à Chassant et assumera en direct les frais relatifs à leur scolarité.

Pour les autres compétences : assainissement collectif ou individuel, urbanisme, développement économique ou touristique, c'est donc avec le Perche Thironnais et avec le PETR (qui remplacera le Pays Perche) que nous travaillerons dès janvier 2017. Nous aurons d'ici là l'occasion d'en reparler dans un prochain bulletin.

#### ➤ Un inventaire du patrimoine bâti en 2016

En partenariat avec le Parc naturel régional du Perche, un inventaire du patrimoine bâti va être mené en 2016 sur le territoire de Frazé. Ce travail a pour objectif de recenser, étudier et faire connaître l'architecture ancienne sur le territoire du Parc naturel régional du Perche. Cette étude est subventionnée par les Régions Centre-Val de Loire et Basse-Normandie et concerne l'ensemble de l'architecture à la fois publique (églises, croix, mairies, écoles, lavoirs, fontaines, ponts, etc) et privée (maisons, fermes, moulins, manoirs, châteaux, etc). Un pré-inventaire succinct qui avait été réalisé en 2009-2010 par Laetitia Casses servira de base à l'étude. Elle se déroulera en plusieurs phases :

- recherche documentaire bibliographique (ouvrages généraux sur l'histoire et l'architecture du Perche Gouët, articles de sociétés savantes comme les Cahiers Percherons, etc) et aux archives (communales, départementales, de l'évêché, etc)
- enquête de terrain sur tout le territoire communal (dialogue avec les habitants, prise de notes, de photographies, de plans schématiques, de relevés)
- analyse et archivage des données sur la base de données régionales
- restitution des données sous la forme d'une synthèse communale (feuillet de 8 pages au format A5) et d'une présentation publique.

Le travail de terrain commencera vraisemblablement en février - mars 2016. Nous vous tiendrons informés dans nos prochaines éditions.

# ➤ Cimetière : lancement de la procédure de relevé

Lors de sa séance du 4 décembre, le Conseil municipal a officiellement lancé la procédure reprise de concessions funéraires dans le cimetière. Constatation de l'état d'abandon, affichage et notification puis décision de reprise sont autant d'étapes à effectuer durant cette démarche qui dure plus de 3 ans.

Nous aurons donc l'occasion de revenir sur ce sujet qui contribuera à un projet global d'amélioration de notre cimetière.



# Syndicat des eaux : deux impressionnants chantiers en cours

Le Syndicat intercommunal des eaux Frazé-Mottereau (SIEFM) ne ménage pas sa peine pour continuer à vous offrir un bien précieux et de grande qualité. Le **nettoyage du réservoir d'eau potable** a eu lieu début novembre. Pour la première fois cette année il a été réalisé par une entreprise spécialisée.

Deux autres chantiers sont en cours, très impressionnants, l'un par son altitude et l'autre par son étendue.

Sans doute avez-vous pu constater récemment la présence de deux caravanes près du château d'eau ? Il s'agissait de la résidence professionnelle des deux personnes qui ont procédé à la réfection de l'étanchéité du dôme du château d'eau. C'est donc à une altitude d'environ 35 mètres que se situait leur lieu de travail durant ces dernières semaines. Pour leur rendre visite, il fallait gravir d'innombrables barreaux d'échelle. Mais la récompense était à la hauteur de cette ascension : une vue panoramique sur la campagne frazéenne...



Au Nord: Les Phayes et les bois de Montigny



Au Sud: le Boulay et La Girouardière



A l'Est: L'Orme et son château



A l'Ouest : Les Ouelles et le bourg de Frazé

Le second chantier de grande envergure commence à peine et devrait durer plusieurs mois. Il s'agit du raccordement de plusieurs hameaux de Frazé au réseau d'eau de Frazé-Mottereau : Le But, Les Mabillières, La Pacotterie, Le Grand Carcahut, Aigrefoin, Le Petit Carcahut, Les Marchais et Le Cormier.

En effet, la desserte actuelle par le Syndicat intercommunal de Luigny-Miermaigne se fait via un réseau en PVC comportant du chlorure de vinyle monomère nocif pour les usagers. Plutôt que de refaire un réseau à l'identique nécessitant de traverser de nombreuses propriétés privées ainsi qu'un bois et de réaliser plusieurs saignées sur routes départementales, le Conseil syndical du SIEFM a proposé de raccorder les habitations concernées sur le réseau de Frazé, à partir de La Haie Vierge, ce qui représente une longueur moindre. Ce projet nécessite la mise en place d'un surpresseur près de La Haie Vierge afin d'améliorer la pression de l'existant. Ces travaux seront menés par les entreprises Villedieu Frères (canalisations) et Jousse (surpresseur).

L'appel d'offres a été assorti d'une bonne surprise puisque le coût réel de cette opération sera de 173 683,15 € HT, soit nettement moins que le coût estimatif initial (380 000 € HT). Le montant total des subventions accordées par le Conseil départemental, l'Etat et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne s'élève à 105 222 €, soit près de 60 %.

Pour toute information ou en cas de fuite d'eau avant compteur, veuillez contacter : le Président du Syndicat des eaux **Gérard TRECUL au 06.32.00.74.88** le vice-Président **François CHENEAU au 02.37.47.06.91** 

## CCAS: le banquet rime avec convivialité



En cette journée du 11 novembre 2015 et après la cérémonie de célébration de la fin de la première guerre mondiale, plus de 70 aînés Frazéens se sont retrouvés à la salle des fêtes pour leur banquet annuel. Ce moment privilégié empreint d'une grande convivialité fut l'occasion de partager un repas quasi d'anthologie tant les mets proposés ont été appréciés et les échanges fournis. Il faut dire que la Municipalité et les membres du Centre Communal d'Action Sociale avaient fait appel à deux restaurateurs de qualité pour composer le menu.

On ne peut que féliciter tous ceux qui se sont investis dans l'organisation, la mise en place, les décors et l'ambiance générale avec la projection des vues inhabituelles de Frazé prises depuis le haut du clocher de notre église. Tous ici se reconnaîtront.

A cette occasion nous avons également pu accueillir 3 des 9 nouveaux Frazéens éligibles à cette

sympathique manifestation (photo ci-contre). Il s'agissait d'Annie Cochuyt, Joël Destouches et Jean-Claude Lorin, qui ont ainsi reçu un petit cadeau convivial.

Rappelons que ce banquet est offert à tous les Frazéens de 65 ans et plus. Pour procéder aux invitations, nous sommes amenés à consulter les dates de naissance qui figurent dans la liste électorale. Si vous êtes Frazéen et non inscrit sur nos listes, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie pour que nous puissions vous faire parvenir l'invitation.

Enfin, n'oublions pas que le colis gourmand sera distribué aux aînés à l'issue de la cérémonie des vœux le 9 janvier prochain. Cérémonie au cours de laquelle nous aurons aussi la joie de remettre un petit cadeau aux nouveaux arrivés à Frazé et aux bébés 2015!

Avec toute l'équipe du CCAS, continuons à profiter ensemble de notre environnement privilégié pour mettre en œuvre les sentiments d'amitié, de convivialité et de solidarité qui nous animent et nous permettent d'oublier les événements extérieurs parfois difficiles.

## Evénements communaux et associatifs du second semestre 2015







**4 juillet** – A l'occasion des 100 km du Perche, le premier marcheur a été accueilli devant le château par les bénévoles du Trait d'Union pour une rapide pause gourmande.

Le partenariat avec le Parc naturel régional du Perche se traduit notamment par des actions de sensibilisation du public.

Le **27 août**, dans le cadre des « rendez-vous nature », une soirée sur le thème des chauves-souris a été animée par l'association Athena (photo du milieu). Après une présentation en salle de ces demoiselles de la nuit trop souvent ignorées et malaimées, une visite de terrain près de l'étang devait permettre d'écouter leurs ultrasons. Malheureusement la pluie incessante n'a pas permis de les observer.

Le **6 novembre**, Denis Guillemin, Directeur du Parc, a animé une conférence sur les écrivains du Perche (photo de droite). Cette soirée était organisée dans le cadre de l'opération « Le Livre en Perche » proposée par la Communauté de Communes du Perche Gouet et les bibliothèques intercommunales.









**19 et 20 septembre** – Pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, Frazé a réédité sa grande fête de village.

Parmi les temps forts cette année, un grand "pyroconcert" a été donné le samedi soir dans le parc du Château, avec au programme Lully et Vivaldi interprétés par le Quatuor à cordes **2 Si 2 La**, sous un ciel illuminé par les artistes artificiers de **Fêtes et Feux**.

De nombreuses animations ont permis à chacun de profiter du site exceptionnel du château de Frazé: conférences animées par le propriétaire sur l'histoire du château, combats de capes et d'épées par les escrimeurs des "lames sur Seine", démonstration de sculpture sur pierres, barbecue géant, messe de Saint-Hubert avec les Trompes du Perche, chasse au trésor suivie du traditionnel cochon grillé, présentation de chevaux percherons et promenades en calèche. Deux jours de fête particulièrement réussis, grâce aux propriétaires et aux nombreux bénévoles des associations frazéennes, tous motivés pour faire partager au plus grand nombre leur fierté d'être "de Frazé".

# Bravo à tous les artistes et merci aux centaines de visiteurs qui nous ont honorés de leur présence!



11 novembre – A l'occasion de la commémoration de l'Armistice, une médaille de porte-drapeau a été décernée à Yves Baribeaud.



 12 décembre – Après un spectacle animé par Magic Frédo, le Comité des Fêtes a invité le Père Noël à Frazé.
 Il est venu la hotte chargée de cadeaux pour les enfants.
 Ici, Soan et Ethan, les plus jeunes Frazéens, sages comme des images!

# Deux Frazéens à la Une : Nicolas et Emmanuel Bouilly



Leur camion jaune sillonne nos petites routes de campagne depuis une dizaine d'années. Au volant, Nicolas et Emmanuel Bouilly, les paysagistes de Frazé. Portrait de ces deux frères discrets mais tellement passionnés par leur métier!

Nicolas, l'aîné, est le premier à s'être lancé. Diplômé d'un Bac Sciences et Technologies de l'Agronomie et de l'Environnement, il a commencé un BTS Agricole « Aménagements Paysagers » mais a préféré s'arrêter pour se plonger très vite dans son activité. Dès 2005 il s'installait officiellement à son compte.

Formé en motoculture et mécanique agricole, Emmanuel l'a rejoint en 2011. « Nos spécialités sont complémentaires : en cas de panne matérielle dans la journée, je peux réparer dès le soir », explique-t-il.

Ainsi, Nicolas et Emmanuel mettent tout leur savoir-

faire à la disposition des habitants de la région pour tous travaux d'entretien et d'aménagements paysagers. La taille de haies et la tonte de pelouses représentent la majorité de leur travail. « Nous faisons aussi de l'élagage, mais à des hauteurs raisonnables, car nous ne sommes pas des écureuils et préférons laisser faire les spécialistes », précise Nicolas.

Les deux frères proposent également un service de création d'espaces verts en partenariat avec le pépiniériste Yannick Jubert, d'Unverre. « Cette activité reste peu développée, car les gens plantent de moins en moins d'arbres et arbustes pour simplifier l'entretien de leur jardin », déplore Nicolas. « D'autres sont très fiers de planter un bel arbre exotique au milieu de leur pelouse, mais attention, ici les hivers sont rigoureux. Il vaut mieux privilégier les essences locales, par exemple un beau pommier qui fleurira et fructifiera. Un arbre près d'une maison, c'est une vie qui s'y installe, des mésanges qui l'animent ». Nicolas et Emmanuel se veulent pédagogues auprès de leurs clients, et font leur possible pour préserver la biodiversité : « Nous avons chacun 3 ruches dont Monsieur Aujard, ancien instituteur de Frazé, nous a appris à nous occuper ». La pédagogie passe aussi par le recyclage des déchets verts, sur place chez les particuliers, mais aussi chez leurs parents agriculteurs qui mélangent ces déchets avec du fumier et l'épandent dans les champs. Et puis, au-delà des considérations environnementales, Nicolas et Emmanuel assurent une présence, une visite chez des personnes âgées qui souvent attendent leur venue avec impatience. N'est-ce pas là le véritable exemple d'un « beau » métier ?

Contact: 02.37.29.56.09.

# Agenda 2016 de Frazé

MOIS	DATES	EVENEMENTS	ORGANISATEURS
JANVIER	samedi 9 à 17h00	Vœux de la Municipalité	Municipalité
	samedi 16 à 20h00	Galette des Rois	Trait d'Union
FEVRIER	samedi 27 à 14h00	Loto	FNACA
MARS	samedi 5 à 20h30	Loto	Amicale des anciens élèves
	samedi 12 à 9h00	Vide-armoire	Comité des fêtes
	samedi 19 à 20h00	Soirée Couscous	Trait d'Union
	samedi 26 à 8h00	Ouverture de la pêche	La Gaule Frazéenne
AVRIL	samedi 16 à 8h00	Journée truites	La Gaule Frazéenne
	dimanche 24 à 12h00	Méchoui	Amicale des anciens élèves
MAI	dimanche 8	Commémoration de la Victoire	Municipalité
	dimanche 22 à 7h00	Brocante	Comité des fêtes
JUIN	samedi 25 à 14h00	Fête de l'école	Ecole de Chassant / APEA
	samedi 25 à 20h00	Feu de Saint-Jean	Trait d'Union
JUILLET	samedi 2 et dimanche 3	100 km du Perche	Trait d'Union (correspondant pour Frazé)
	mercredi 13 à 17h00	Jeux et divertissements	Comité des fêtes
	mercredi 13 à 20h00	Repas champêtre, suivi du bal et du	Municipalité / Comité des fêtes
		feu d'artifice	
SEPTEMBRE	samedi 17	Journées du Patrimoine : animations	Associations de Frazé / Château /
	et dimanche 18	dans le village et au château	Municipalité
OCTOBRE	samedi 22 à 20h30	Loto	Amicale des anciens élèves
	vendredi 11	Commémoration de l'Armistice,	Municipalité
NOVEMBRE		suivie du banquet des aînés	et CCAS
	samedi 19 à 18h30	Assemblée générale, suivi d'un repas	Trait d'Union
DECEMBRE	samedi 10 à 15h00	Noël des enfants	Comité des fêtes
	dimanche 11 à 14h00	Arbre de Noël	APEA

Les horaires sont donnés à titre indicatif. **Nous vous invitons à consulter régulièrement l'affichage devant la mairie ou le calendrier du site internet** <u>www.mairie-fraze.fr</u> afin de vous tenir informé des événements et modalités d'inscription pour les différents repas, etc.

# Liste électorale : pensez à vous inscrire !

Vous venez de vous installer sur Frazé ? Vous venez de fêter vos 18 ans ou allez devenir majeur avant le 1<sup>er</sup> mars 2016 ? Alors n'oubliez pas de vous inscrire sur la liste électorale. Vous avez jusqu'au 31 décembre 2015 pour effectuer cette démarche citoyenne. Il vous suffit pour cela de venir en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Une permanence est prévue le jeudi 31 décembre de 11 heures à 12 heures pour les dernières inscriptions de l'année.

#### **Etat civil**

Mariages: Jérémy WILMART et Sandrine RAVAUDET le 22 août

Gaétan LE BARS et Marion LORIOT le 29 août
Bertrand SURCIN et Marie-Jeanne DUBAR le 3 octobre
Philippe HERMAND et Céline CARTIER le 24 octobre
Benoît BONHOMME et Elodie DUPIC le 21 novembre

Toutes nos félicitations à Marion, conseillère municipale, et son mari Gaëtan (ci-contre)

<u>Décès</u>: Madame Geneviève GUERIN, le 6 septembre à Brou

Monsieur François de CHEVRON-VILLETTE, le 16 octobre à Dreux Monsieur Fernand GARNIER, le 24 octobre à Nogent-le-Rotrou



# Informations pratiques

#### Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

le lundi et jeudi matin de 9h à 12h le mardi après-midi de 14h30 à 16h30 le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 10h à 12h

permanence des élus sur rendez-vous le samedi matin

téléphone de la mairie : 02.37.29.50.52

fax: 02.37.29.50.14

adresse mail: mairie.fraze@wanadoo.fr

site internet officiel de la commune : www.mairie-fraze.fr

# En cas d'urgence, vous pouvez contacter directement :

Brigitte PISTRE, maire: 06.10.13.48.70 Fabien MASSON, 1<sup>er</sup> adjoint: 06.26.63.60.03 Isabelle LAVIE, 2<sup>ème</sup> adjointe: 06.20.35.38.90 Xavier HEROIN, 3<sup>ème</sup> adjoint: 06.24.61.86.51 Alain GAUTHIER, 4<sup>ème</sup> adjoint: 06.33.50.50.93

En cas de besoin d'intervention sur le réseau d'eau, vous

pouvez appeler le 06.32.00.74.88



#### Le Petit Frazéen

Bulletin municipal n° 17 – décembre 2015

Responsable de la publication : Brigitte Pistre, Maire de Frazé

Rédaction : Brigitte Pistre et Isabelle Lavie, avec la participation d'Alain Gauthier

Illustrations: Isabelle Lavie, Marie Carillo

Mise en page : Isabelle Lavie, avec la participation de Philippe Lebel

Impression : Florilège Graphique Dépôt légal à parution – n° ISSN en cours

Vous pouvez télécharger ce bulletin sur notre site internet www.mairie-fraze.fr rubrique Municipalité → Bulletins municipaux